



Thème	Questions	Réponses	Sources et ressources
OBLIGATION VACCINALE	Est-ce qu'il y aura la vaccination obligatoire pour les personnels et/ou les résidents d'EHPAD ?	La vaccination grippe et covid-19 est fortement recommandée. L'obligation vaccinale Covid-19 a été suspendue en mai dernier (Décret no 2023-368 du 13 mai 2023). Il n'y a actuellement aucun élément porté à notre connaissance allant dans le sens d'une nouvelle obligation.	https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=Wu0LB-pTx5Ubj59M18lI-3xyq2uN_TKeBRRxw8U00MM=
PNEUMOCOQUE	Après une primo-vaccination correcte contre le pneumocoque, quelle doit être la fréquence des rappels chez des résidents de plus de 75 ans	La vaccination pneumocoque des personnes de plus de 5 ans ciblées par cette vaccination comprends une dose de VPC13, puis une dose de VPP23 au moins 2 mois après, puis une dose de VPP23 au moins 5 ans après. Il n'y a pas d'autres rappels à faire ensuite. La liste des personnes ciblées par cette vaccination est accessible dans le calendrier vaccinal page 30. En 2024, un nouveau vaccin VPC20 devrait arriver sur le marché avec 1 dose unique à administrer.	https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_mai-juin23.pdf
	Est il possible de coupler vaccination grippe et pneumovax ?	L'administration simultanée des vaccins pneumocoques (Pneumovax (VPP23) ou Prevenar 13 (VPC13)) avec le vaccin grippal est possible à condition d'utiliser des aiguilles et des sites d'injection différents	https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/affichageDoc.php?specid=60614280&typedoc=R https://ec.europa.eu/health/documents/community-register/2020/20201125149434/anx_149434_fr.pdf
	Est il possible de coupler vaccination grippe et Apexxnar ?	Ce vaccin (VPC20) n'est pas encore disponible mais il pourra être co-administrer avec la grippe (RCP). Les deux vaccins disponibles pour le pneumocoque peuvent être co-administrés avec la grippe.	https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/apexxnar-epar-product-information_fr.pdf
	Il est nécessaire d'avoir prevenar + pneumovax? ou dose unique avec apexxnar ?	Le vaccin Apexxnar n'est pas encore disponible.	https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/900-apexxnar
	Existe-t-il des protocoles vaccinaux pour le pneumocoque avec prevenar ou pneumovax?	Le mémo sur la vaccination pneumocoque sera bientôt disponible	
ORGANISATION / PRESENCE MEDICALE	La présence du médecin lors des vaccinations Covid est elle obligatoire ou un pharmacien peut le remplacer ? Concernant les vaccinations grippe, avec l'accord des médecins traitants, l'IDE peut gérer "seule" la vaccination ?	Le portfolio EHPAD pour la campagne de l'année dernière précisait que la présence physique systématique d'un médecin n'est pas requise lors des campagnes de vaccination. Toutefois, un médecin doit être joignable et pouvoir intervenir sur place si nécessaire. Dans ces conditions, les infirmiers peuvent vacciner et faire la saisie seuls. Nous attendons la publication du nouveau portfolio.	
	Faut-il toujours un "medecin restant disponible" comme anterieurement et si oui peut on le demander au medecin traitant quand on n'a plus de medecin co ?		
	Je suis IDE en établissement medico social, doit on passer par le medecin pour commander le vaccin covid, comment les obtenir et puis je les faire dans mon établissement ?	Les commandes de vaccins se font auprès des pharmacies de ville. Les infirmiers peuvent effectuer la commande auprès d'une pharmacie, prescrire, administrer et assurer la traçabilité obligatoire dans VACCIN COVID	
	Est-il prévu à moyen terme que les EHPAD ne fassent plus des campagnes groupées de vaccination sur site par les IDE du site mais que chaque medecin liberal voit avec son patient et le vaccine si besoin ?	Non, il est préférable d'organiser une vaccination sur site.	
SCHEMAS VACCINAUX	Pour des personnes âgées ayant été vaccinés en juin 2023 contre le covid, j'hésite pour la vaccination automnale : Vaccination séparées, grippe en octobre et covid en décembre ? Vaccination grippe et covid en octobre (donc rappel covid avant 6 mois)	Pour le Covid-19, le délai à respecter après une injection ou infection est de 6 mois (ou 3 après la dernière injection pour les personnes immunodéprimées). La vaccination contre la grippe peut donc débuter avant celle contre le Covid-19 si la personne n'est pas encore éligible.	https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no2023-17_-_campagne_de_vaccination_contre_le_covid-19_a_lautomne_23.pdf
	Pour un résident éligible vaccin covid au 22/12 peut-on avancer la dose de 15 jours ?	Le délai est de 6 mois.	
	Peut-on démarrer les rappels covid avant le 17 octobre si nous avons des résidents éligibles	La date de lancement de la campagne vaccinale contre le Covid-19 a été avancée au 2 octobre. Les vaccins à utilisés sont ceux adaptés XBB.	
	Auparavant le délai entre infection/ vaccination covid et rappel vaccinal pouvait être raccourci à 3 mois pour les résidents d'EHPAD... maintenant visiblement c'est 6 mois pour tout le monde?	Pour le Covid-19, le délai à respecter après une injection ou infection est de 6 mois (ou 3 après la dernière injection pour les personnes immunodéprimées). La vaccination contre la grippe peut donc débuter avant celle contre le Covid-19 si la personne n'est pas encore éligible.	
	Si nous n'avons pas connaissance pour un résident en particulier d'un Covid récent ? vaccination ou pas ?		
	Pour la vaccination covid programmée pour fin Sep 23. Peut-on la décaler au 17/10 en même temps que la vaccination grippe ?	D'une manière générale, le doute doit profiter à la vaccination.	

CONSENTEMENT	Dans les EHPAD la vaccination grippe et/ou covid est elle soumise à accord du tuteur ? ou que sur décision médicale ?	<p>Le recueil du consentement de la personne s'effectue dans le cadre du droit et des règles habituelles : délivrance d'une information loyale, claire et appropriée ; respect du consentement libre et éclairé de la personne. Pour les adultes et les mineurs de seize ans et plus, il n'est pas nécessaire de demander au patient de confirmer son consentement par écrit</p> <p>Si la personne est apte à exprimer sa volonté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - et ne fait pas l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne, la personne prend seule la décision de se faire vacciner, ou non; - et fait l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne, son consentement à la vaccination doit être obtenu au besoin avec l'assistance de la personne ou de l'organisme mandaté pour sa protection ; dans ce dernier cas, en cas de désaccord entre le majeur protégé et la personne mandatée pour sa protection, le juge, préalablement saisi, autorise l'un ou l'autre à prendre la décision - le silence du juge ne vaut pas acceptation. <p>Si la personne est hors d'état d'exprimer sa volonté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - et fait l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne, il appartient à la personne mandatée pour sa protection de donner, ou non, son autorisation pour la vaccination en tenant compte de l'avis exprimé par la personne protégée ; - et ne fait pas l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne, la personne de confiance, ou la famille, ou à défaut, un de ses proches doit préalablement à la vaccination être consulté et la décision de vaccination prise au vu de l'expression de la volonté telle que rapportée par la personne de confiance, ou la famille, ou, à défaut, un de ses proches ; si cette volonté ne ressort pas des témoignages de la personne de confiance, ou de la famille, ou à défaut, de l'un de ses proches, la vaccination ne peut être effectuée. 	https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche - le recueil du consentement.pdf
	Le consentement des résidents avec troubles cognitifs pour la vaccination Covid doit-il être toujours demandé à la famille ?		
	Faut-il un formulaire de consentement pour la vaccination covid ou c'est le médecin traitant qui comme le vaccin grippe décide avec le résident sans consentement écrit?		
	Est-il conseillé de faire un questionnaire pré vaccinal écrit pour les vaccinations grippe et covid ?		
CONSENTEMENT	Le consentement oral des parents est il suffisant pour les mineurs?	La vaccination des publics jeunes répond à certaines spécificités par rapport à la population générale. Les personnes mineures, quel que soit leur âge doivent être munies d'une autorisation parentale, signée par les deux titulaires de l'autorité parentale, sauf impossibilité pour l'un des deux parents de recueillir l'accord de l'autre parent. Cette impossibilité peut par exemple être avérée, lorsque l'autre parent, qui réside dans une autre ville, voire à l'étranger, ne donne pas suite, dans un délai raisonnable, à la demande du premier parent sollicitant son accord pour la vaccination anti-covid de leur enfant	https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche - le recueil du consentement.pdf
	Est-il conseillé de faire un questionnaire pré vaccinal écrit pour les vaccinations grippe et covid ?		
MEMOS	Fiches mémo: grippe et covid mais pas pneumocoque ni VRS?	Un mémo pour la vaccination contre le pneumocoque sera très prochainement disponible. Le nouveau traitement contre le VRS est un anticorps monoclonal (et non un vaccin). L'OMEDIT NAGG a fait un mémo sur le sujet, il est disponible sur son site internet.	https://www.omedit-nag.fr/actualites/traitement-preventif-de-la-bronchiolite-vrs-beyfortus-nirsevimab
	Pouvez-vous, svp, nous redonner le lien pour trouvez les fiches vaccinations	https://www.omedit-nag.fr/vaccination/grippe-covid-19 Ces fiches sont mises à jour régulièrement. Vous pouvez suivre les actualités vaccinales sur les réseaux sociaux de l'OMEDIT NA VACCINATION : groupe facebook, LinkedIn ou X (anciennement Twitter).	https://www.facebook.com/groups/134640705950003 https://www.linkedin.com/company/omeditnagvaccination?trk=public_post_feed-actor-name https://twitter.com/Omedit_NAG_Vacc
	Pourra-t-on accéder à des outils de communication dans le cadre de l'EMH ?	Les outils de la mention seront disponibles pour les EMH.	
TRAÇABILITE ET E-CPS	Comment font les EHPAD pour déclarer les vaccinations faites quand on a pas de carte CPS (le med coo a quitté l etab et nous n avons du coup plus de carte CPS). les 3 IDE du site n ont pas de carte CPS.		
	En l'absence de Medco, comment assurer la traçabilité des futures vaccinations Covid?	Les infirmiers peuvent effectuer la saisie sur VACCIN COVID. Pour cela, ils doivent être inscrits à l'Ordre pour obtenir une carte e-CPS. Pour rappel, l'inscription à l'ordre est obligatoire pour les infirmiers.	https://esante.gouv.fr/offres-services/e-cps/mise-jour-des-coordonnees-de-correspondance https://www.ordre-infirmiers.fr/leservices-rendus-par-lordre/inscription-a-lordre.html
	Jusqu' à présent la vaccination COVID ne pouvait pas être administré par une IDE employé dans un EMS car soumis a déclaration contrairement a la grippe. Est ce que cela va changer ? cela permettra une vaccination au sein de l'établissement		
	Sur quel site le carnet de vaccination numérique ?	www.mesvaccins.net	
Quel est le nom du site pour les vaccinations?	https://vaccination-covid.ameli.fr/vaccination-covid-psc/accueil		
	Est-ce toujours à nous de financer l'achat des vaccins grippe pour le personnel ?		

PRISE EN CHARGE DES VACCINS	<p>Pour la vaccination in situ des professionnels par les ESMS, il ya t-il une prise en charge financière pour les vaccins ? cela peut être un frein pour vacciner in situ et reporter la vaccination des professionnels de façon individuelle</p> <p>A ce jour, il n'y a pas AUCUNE diminution des coûts des vaccins pour les EHPAD qui vont jouer le jeu de favoriser les vaccinations en interne de leurs professionnels</p>	<p>Le coût des vaccins est à la charge de la structure. Suite à ce webinaire, l'ARS étudie la possibilité d'allouer un forfait pour aider financièrement les structures.</p>	
VACCINS DISPONIBLES	<p>Y aura t'il un vaccin couplé covid bivalent et grippe ?</p> <p>Bonjour, nous avons été consultés en S36 pour l'approvisionnement en Pfizer. Quand serons-nous sollicités pour Novavax ? Autre question, le Moderna était monodose. Est-ce que ce sera le cas pour le nouveau Pfizer ou pour le nouveau Novavax ?</p> <p>Quels nouveaux variants dans les vaccins à venir ?</p>	<p>Cela n'est pas prévu pour cette année et a priori pas pour l'année prochaine non plus</p> <p>Il n'y a pas de forme monodose prévue pour cette campagne. Le vaccin XBB de Novavax devrait être disponible fin novembre. Les dates de commandes ne sont pas encore connues. Les vaccins à ARNm XBB sont à utiliser en première intention.</p> <p>Les nouveaux vaccins ciblent le variant XBB 1.5. qui circule actuellement sur le territoire.</p>	
MENTION	<p>A qui est envoyé la demande d'engagement à la mention ?</p> <p>EHPAD ok et ESMS engagés dans les risques de l'hivers oui ou non ?</p> <p>En tant que foyer de vie, va t'on recevoir ce formulaire d'engagement ?</p>	<p>Les établissements ciblés par la mention sont : les ESMS disposant de lits d'hébergements (suite au webinaire, il a été convenu également d'ajouter les SSIAD). Les invitations au webinaire ont été transmises via les adresses mails disponibles au niveau des DD de l'ARS.</p>	
GESTION DES IRA ET SIGNALEMENT (DO/E-SIN/PORTAIL)	<p>Pour un ES rattaché à un ES quel est l'intérêt et l'utilité de déclarer sur 2 plateformes différentes pour un destinataire commun qui est l'ARS ?</p> <p>pouvez-vous préciser les durées les mesures de précautions (repas en chambre, port du masque) pour les personnes positives à la grippe ou à la covid ?</p> <p>il y deux définitions de cluster: les IRA historiquement où c'est 4 en 5 jours de mémoire et pour covid : 3 en 4 jours. Qu'est-ce qu'on choisit? 4 en 5 pour la grippe et 3 en 4 pour covid ou un seul décompte commun</p> <p>Lors de la déclaration d'IRA (CoViD ou grippe), sur la période des trois jours, faut-il compter à partir de l'apparition des symptômes du premier résident ou bien dans la continuité de ceux-ci sur une semaine par exemple ?</p> <p>Question sur le signalement. Pouvez nous expliquer pourquoi sur la page du CPias Nouvelle- Aquitaine il est demandé de procéder au signalement sur e-SIN si l'ESMS est rattaché à un établissement de santé</p> <p>Pour déterminer la survenue d'un cluster d'IRA, faut-il nécessairement faire tester tous les résidents et professionnels, ou bien il suffit d'avoir un résident positif et des symptômes d'IRA chez d'autres résidents ?</p> <p>Quel intérêt à continuer de tester les résidents (grippe, covid) en cas de cluster confirmé ? Les résidents symptomatiques sont-ils automatiquement assimilés au cluster ?</p> <p>Lors d'un IRA. Pour chercher l'étiologie. Pouvons nous faire un trod triplex (Covid/grippe/Vrs)</p> <p>La covid est une maladie à déclaration obligatoire ?</p> <p>Est-ce que en cas de cluster covid , on doit faire aussi la déclaration maladie obligatoire de façon individuelle ?</p>	<p>Contrairement à ce qui a été dit, les cas groupés d'IRA dans les ESMS rattachés à un ES ne sont pas à signaler sur e-sin, mais uniquement sur le portail des signalements. Sont à signaler sur e-sin et non sur le portail, les cas groupés d'IRA survenant en établissement de santé (USLD, SSR).</p> <p>De préférence, jusqu'à disparition des symptômes ou négativation du test. 5 à 7 jours d'isolement préconisés.</p> <p>Le suivi de l'épidémie COVID-19 intègre la surveillance globale des Infections Respiratoires Aigües (IRA).</p> <p>* La surveillance des épisodes de cas groupés d'IRA dans les établissements médico-sociaux repose sur une déclaration via le portail national des signalements du Ministère de la santé et de la prévention - https://signalement.social-sante.gouv.fr/ - en sélectionnant > Signaler un événement indésirable > Je suis un professionnel de santé > Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue > IRA Volet 1 puis IRA Volet 2 à la clôture</p> <p>* Définition d'un épisode de cas groupés d'IRA : survenue d'au moins 3 cas d'IRA parmi les résidents dans un délai de 4 jours.</p> <p>* Etablissements concernés : les épisodes sont à signaler par les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD et autres EHPA, résidences autonomie) et les établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap (HPH).</p> <p>Le signalement d'un épisode d'IRA se fait en deux étapes :</p> <p>* Ouverture de l'épisode (Volet 1) : le questionnaire du volet 1 doit être rempli au moment du signalement initial et dès la survenue de trois cas chez les résidents en quatre jours.</p> <p>* Fermeture de l'épisode (Volet 2) : ce questionnaire est à remplir au moment de la fermeture du signalement, 14 jours après la date de survenue du dernier cas (Figure 1). Un</p> <p>signalement e-sin uniquement pour les établissements de santé, SSR et USLD. Pour les ESMS : signalement portail (uniquement si cas groupés)</p> <p>Il faut tester 3 à 4 personnes pour confirmer le diagnostic en cas de cluster.</p> <p>Il ne faut pas tester tous les résidents</p> <p>Oui</p> <p>Depuis le 1^{er} juillet 2023, le COVID-19 a été ajouté à la liste des maladies, dites à déclaration obligatoire, faisant l'objet d'une surveillance épidémiologique particulière, afin de permettre la remontée, par les seuls laboratoires de biologie médicale à Santé publique France, des résultats des test RT-PCR positifs au COVID-19 (la déclaration via CERFA par les médecins n'est pas attendue).</p> <p>Non, seuls les laboratoires font des remontées</p>	<p>https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-05/Outils%20pour%20mieux%20g%C3%A9rer%20une%20situation%20%C3%A9pid%C3%A9mique.pdf</p>

	Faut-il déclarer nominativement les tests antigéniques positifs en EHPAD ?	Non, pas de déclaration nominative	
MASQUES ET GESTES BARRIERES	Est ce que le masque vas être à nouveau obligatoire?	Comme notre ministre de la santé Aurélien Rousseau, l'a déjà confirmé lors de différentes interviews, il n'est pas envisagé pour le moment de remettre en place le port du masque obligatoire. Si la situation s'impose alors le ministère se réserve la possibilité d'agir sur le sujet.	https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_des_mesures_de_prevention_ira_covid_actualisee.pdf
	Au vue de la circulation actuelle des virus, est ce que vous conseillez le port du masque obligatoire en EHPAD pour les personnels et les visiteurs?	Comme indiqué sur le dernier protocole datant du 17 mars 2023 page 2 " <i>Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 1er juin prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, les chefs d'établissement et de service conservent la faculté de rendre obligatoire le port d'un masque de protection dans les établissements de santé et médico-sociaux.</i> "	
	dans un contexte de postes vacants et d'absentéisme peut on faire travailler des agents positifs mais avec des symptômes très léger (avec mesures barrières ++)	Depuis le 1 ^{er} février 2023, il n'y a plus d'isolement systématique des personnes testées positives, voir page 4 du protocole du : "Il reste fortement recommandé aux personnes testées positives au COVID-19, mais également aux personnes ayant été exposées à une personne contagieuse et susceptibles de développer la maladie, de : - porter un masque en présence d'autres personnes (dès l'âge de six ans); - se laver fréquemment les mains ; - éviter les contacts avec des personnes âgées ou fragiles ; - favoriser le télétravail; - se faire tester en cas de symptôme d'infection respiratoire aiguë si le diagnostic n'a pas été réalisé ; - si elles sont malades, d'informer rapidement les personnes qui pourraient avoir été contaminées"	https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/etat-des-lieux-et-actualites/
TESTS	Faut-il une prescription medicale pour faire une recherche de covid/ grippe envoyé au labo? (prise en charge sécurité sociale assurée?)	Pas de prescription médicale pour les tests Covid (test Ag, PCR) effectués par un biologiste mais un reste à charge pour les assurés. Prise en charge à 100 % par l'AM pour certaines catégories de populations dont dépistage collectif. Pour la grippe, une ordonnance est nécessaire pour les tests au laboratoire. Pour les TROD effectués par la structure, pas de prise en charge.	https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-la-prise-en-charge-par-l-assurance-maladie-des-tests-de-depistage-evolue
	Un test antigénique positif doit absolument être confirmé par un test PCR?	Si on reprend les dernières recommandations datant du 17 mars 2023 concernant les établissements et services accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, il n'y a plus aucune précision entre TAG ou PCR, mais simplement détection de cas positifs.	https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_des_mesures_de_prevention_ira_covid_actualisee.pdf
	Faut-il remettre en place les auto-tests COVID en ESMS handicap enfants en cas de symptomes?	En cas de cluster en ESMS, des trods peuvent être réalisés pour connaître le diagnostic	
	Le test antigénique est beaucoup moins fiable sur le nouveau variant covid	Le test antigénique est moins sensible qu'un test RT-PCR mais sa rapidité de rendu de résultat est un atout pour casser les chaînes de transmission. A ce jour, pas de variations d'efficacité constatée.	
Vit D3	Faut il continuer les UV dose 50 000 trimestriel a titre preventif	Il n'y a jamais eu de recommandation dans ce sens	